

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6736>



La FSU 71 propose un stage "Conditions de travail"

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - A la Une en Saône-et-Loire -



Date de mise en ligne : dimanche 29 septembre 2024

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La FSU 71 propose un stage "Conditions de travail"

La FSU 71 vous invite à son stage sur les conditions de travail, qui se déroulera le vendredi 6 décembre à la maison des syndicats de Chalon S/Saône (9h-17h).

Se stage se déroulera en présence d'Aurélié Gagnier-Boivin, membre de l'équipe nationale de la FSU-SNUipp au secteur Revendicatif et représentante de la FSU à la F3S-CT ministérielle.



STAGE SYNDICAL

Santé et Sécurité au travail

le 6 décembre 2024

avec
Aurélié Gagnier-Boivin



membre de l'équipe nationale de la FSU-SNUipp
et représentante de la FSU à la F3S-CT ministérielle.

Ce stage vise à :

- débattre sur la question de notre santé et de nos conditions de travail,
- fournir des outils pratiques,
- recréer du collectif dans nos lieux d'exercices,
- améliorer nos conditions de travail.

Il s'adresse aux enseignants du premier et du second degré, AESH et autres personnels de l'éducation.

Voici les thèmes qui seront abordés lors de cette journée de stage :

- Prévention, dangers et risques
- Le rôle des représentants dans les instances Santé Sécurité et Conditions de Travail / les signalements des aggraves
- Les types de risques : focus sur les RPS (risques psycho-sociaux)
- Les leviers pour les personnels : les signalements (RSST et DGI), le droit de retrait, la protection fonctionnelle
- Les droits, débrayages et instances : les différents congés, le temps partiel thérapeutique, la médecine de prévention, le conseil médical,
- Handicap/travail : BQTH, adaptation de poste et allègement de service
- Accidents du travail, imputabilité au service

Déposer votre autorisation d'absence

(modèle en ligne : fsu71.fr)

avant le 6 novembre et

inscription par mail fsu71@fsu.fr

Plus d'informations (contenu, autorisation d'absence) en suivant [ce lien](#).